

Déclaration d'intention

Articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement

La commune de Baudreix (Pyrénées-Atlantiques) porte un projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le seuil existant du Gave de Pau. Ce projet vise à valoriser une infrastructure existante pour produire de l'électricité renouvelable tout en maintenant les fonctions hydrauliques et écologiques du site. Il entre dans le champ d'application de l'article L.121-18 du Code de l'environnement et, en raison de son coût supérieur à 5 millions d'euros et de ses incidences potentielles sur l'environnement, justifie la publication d'une déclaration d'intention.

Ce projet :

- Se base sur le fait que l'accélération de la consommation d'électricité contraint la France à doubler sa production d'énergies renouvelables d'ici 2035, le nucléaire n'étant pas suffisant. L'hydroélectricité 100% locale, 100% renouvelable est celle qui produit le moins de CO2 par kilowatt produit, elle aidera à cet objectif d'augmentation de production d'énergies pour l'économie du pays.
- Répond parfaitement à la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et à la note du 30 avril 2019 « relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau ». Il répond également au règlement passé fin décembre 2022 sur le JO de l'Union Européenne qui décrète les énergies renouvelables comme « intérêts supérieurs ».
- Répond également au souhait de Monsieur le préfet des Pyrénées Atlantiques de se mettre en économie de guerre et de permettre aux entreprises locales d'augmenter leurs productions au vu des besoins exprimés dans ce domaine.

Le présent document a pour objet d'informer le public et d'ouvrir le droit d'initiative pour la demande d'une concertation préalable. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement.

1. Textes législatifs et réglementaires applicables

Conformément à l'article L.121-18 du Code de l'environnement, la présente déclaration d'intention comporte :

- les motivations et raisons d'être du projet,
- le plan ou le programme dont il découle le cas échéant,
- la liste des communes affectées,

- un aperçu des incidences environnementales,
- les solutions alternatives envisagées,
- et les modalités de concertation prévues.

Sa publication ouvre un droit d'initiative permettant à toute personne de demander au préfet l'organisation d'une concertation préalable dans un délai de quatre mois à compter de sa publication.

2. Modalités déjà envisagées de concertation préalable du public

Depuis plusieurs années, la commune de Baudreix a régulièrement informé les services de l'État, l'Institution Adour, ainsi que les élus parlementaires et départementaux de l'évolution du projet. Le projet ayant fait l'objet d'un accompagnement technique étroit par les services compétents, la commune n'envisage pas d'organiser une concertation préalable avec garant. Une procédure d'autorisation environnementale sera engagée et comportera une phase d'information du public.

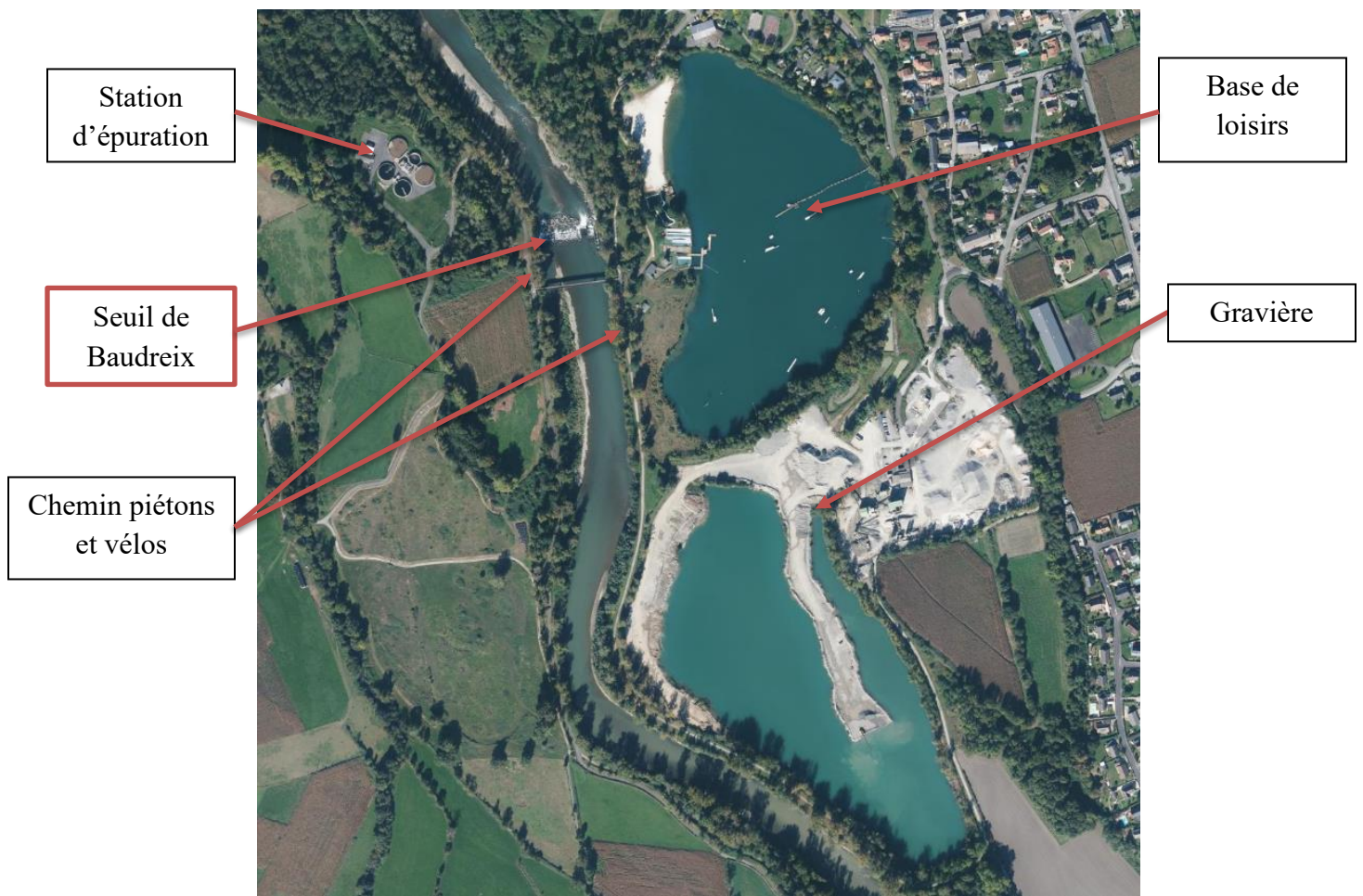
3. Présentation du projet soumis à déclaration d'intention

3.1 Motivation et raisons d'être du projet

Le projet s'inscrit dans la politique nationale de développement des énergies renouvelables. Il vise à équiper un seuil en rivière existant pour produire de l'électricité verte, sans création de nouvel obstacle en lit mineur ni de tronçon court-circuité. Il permettra d'alimenter environ 1 240 foyers et générer un chiffre d'affaires annuel estimé à 824 000 €. L'investissement total s'élève à environ 8 millions d'euros TTC.

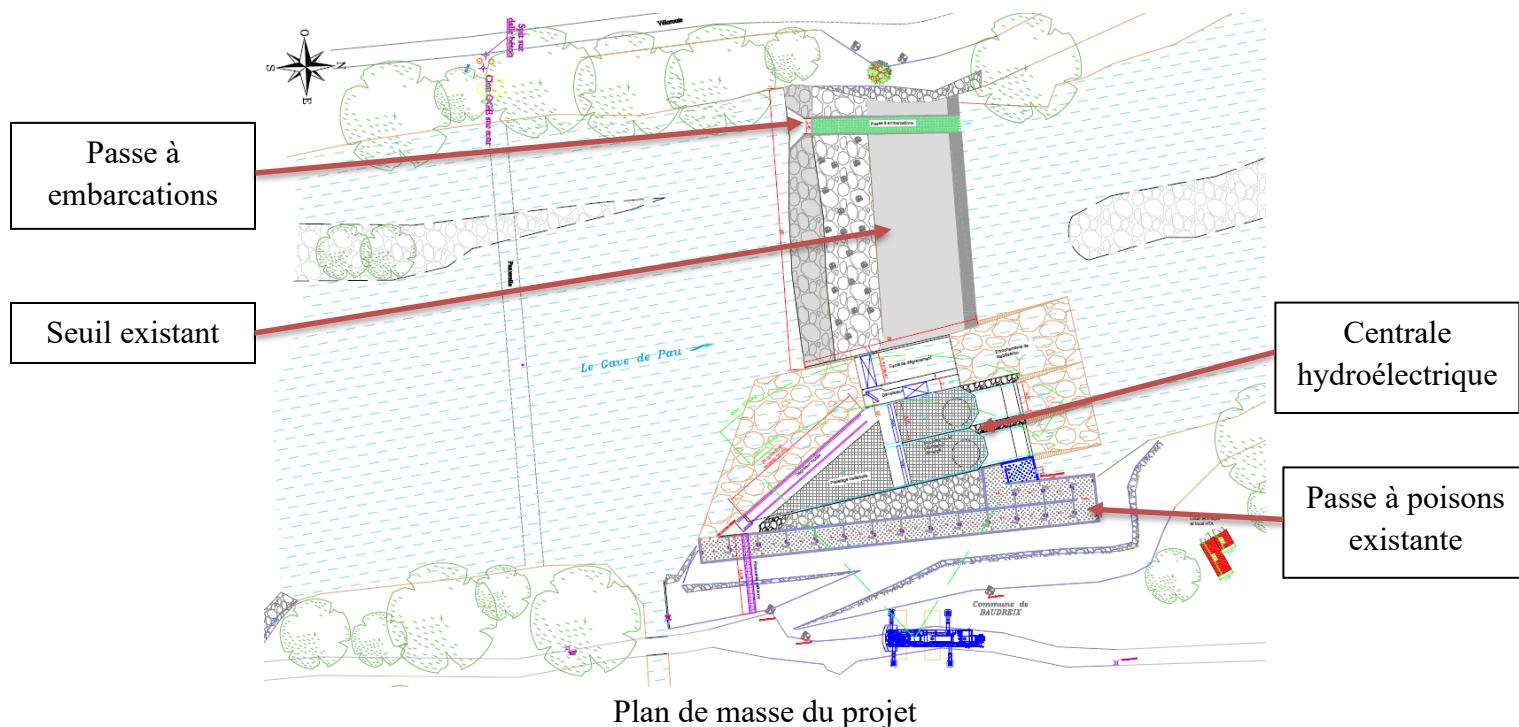
3.2 Caractéristiques du site d'implantation

Le site est situé en totalité sur la commune de Baudreix (64), en rive droite du Gave de Pau. Il s'agit d'un seuil construit en 1989, rénové en 2023 avec la construction d'une passe à poissons, à proximité de la base de loisirs, de la passerelle piétonne et de la station d'épuration. Le projet concerne un périmètre d'environ 1 hectare.



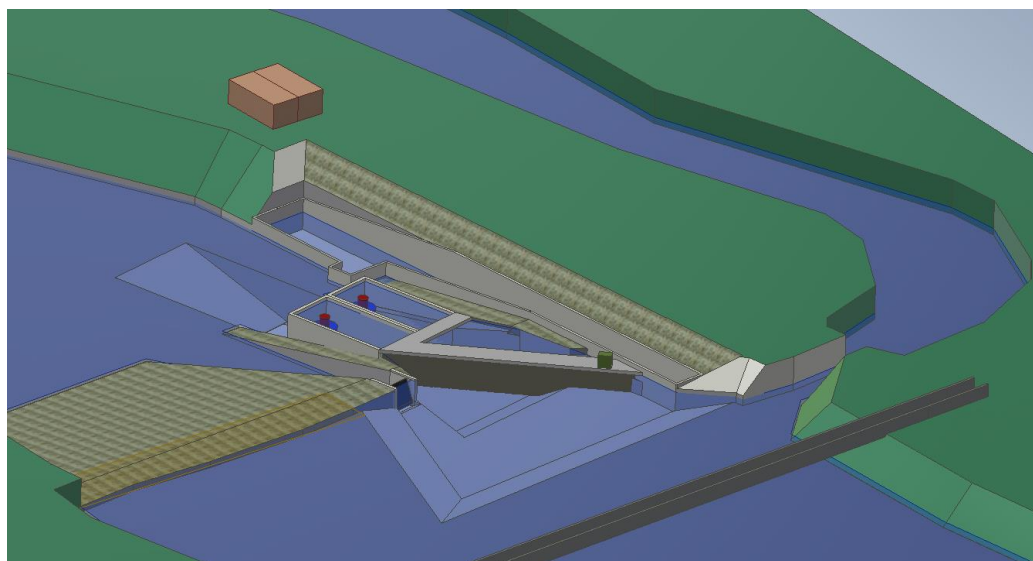
Localisation du seuil de Baudreix à l'échelle locale

Le choix d'implanter la centrale hydroélectrique en rive gauche découle de l'étude d'impact environnementale réalisée sur une année.



3.3 Principales caractéristiques techniques

Le projet prévoit l'équipement du seuil avec une centrale hydroélectrique d'une puissance maximale brute de 1 395 kW. Les turbines installées seront de type « immergées » afin de limiter l'impact sur les écoulements en crue ainsi que l'impact visuel.



Le débit d'équipement sera de 40 m³/s, pour une chute de 3,32 m. La production sera effectuée au fil de l'eau, avec un niveau minimal dans la retenue existante égale à l'altitude de la crête du barrage, soit 236,55 mNGF. Le productible est estimé à 5,45 GWh/an.

Les installations d'exploitation et de raccordement au réseau seront logés en berge, hors niveau de crue centennial, dans un local en bardage bois.

Les ouvrages annexes incluent :

- Les équipements réglementaires assurant la dévalaison des espèces piscicoles (grille et canal de dévalaison),
- Un clapet de dégravement, assurant la régulation du niveau du plan d'eau à débits moyens, ainsi que le transfert sédimentaire,
- Une nouvelle passe à embarcation en rive gauche,
- La passe à poissons existante, légèrement modifiée afin d'en garantir la fonctionnalité suite aux modifications apportées par le projet.

La conservation de la fonction primaire du seuil, à savoir la stabilisation du lit du Gave de Pau, est vérifiée et validée par l'intermédiaire d'une étude de dynamiques morpho-sédimentaire 1 et 2 dimensions.

4. Commune affectée

Le projet se situe exclusivement sur la commune de Baudreix (Pyrénées-Atlantiques).

La liste des communes du territoire susceptible d'être affecté par le projet est présenté dans le tableau suivant.

Commune	Caractéristique
Baudreix	Site du projet exclusivement sur la commune de Baudreix
Mirepeix	Commune en amont du projet, en bordure du Gave. Accès au site en rive gauche par la commune de Mirepeix
Bourdettes	Commune en amont du projet, en bordure du Gave. Accès au site en rive gauche par la commune de Bourdettes
Boeil-Bezing	Commune en aval du projet en bordure du Gave.

5. Mise en compatibilité d'un document d'urbanisme

Aucune procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme n'est requise à ce jour pour la réalisation du projet, le site étant déjà affecté à des usages techniques ou hydrauliques.

6. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact environnementale. On liste ci-dessous dans les principaux enjeux identifiés, ainsi que les incidences potentielles, mesures et études qui seront présentées et détaillées dans la demande d'autorisation environnementale.

❖ Les principaux enjeux

	Enjeux	Nature et caractéristiques	Intensité
Risques naturels et technologiques	Inondation	Le Gave de Pau au droit du seuil de Baudreix est concerné par un PPRI. Les berges du Gave de Pau sont habitées et équipées pour les usages humains, industriels et touristiques. Un risque de capture des lacs de Baudreix et Mirepeix par le Gave de Pau est existant en amont du seuil de Baudreix, et a fait l'objet de plusieurs études menées par le CEREMA et le SMBGP.	Fort
	Avalanche	Pas de PPRN mais risque retrait/gonflement des argiles identifié.	Faible
	Retrait/gonflement des argiles		
	Cavités souterraines		
	Mouvement de terrain (éboulements rocheux, glissement de terrain)	Pas d'enjeu identifié	Pas d'enjeu
	Risque sismique	La commune de Baudreix est située en zone de sismicité 2 (faible).	Faible
	Feu de forêt	La commune peut être concernée par un risque de feux de forêt.	Modéré
	Rupture de barrage	Pas d'enjeu identifié	Pas d'enjeu
	Risques industriels	Les communes ne sont pas concernées par le risque industriel.	Pas d'enjeu
	Transport de matières dangereuses	Pas de risque identifié	Négligeable
Milieu physique	Hydrographie	Le cours d'eau du Gave de Pau est classé en Liste 1 et 2 au titre du L214-17.	Fort
	Hydrologie, hydraulique et hydromorphologie	Le fonctionnement hydromorphologique du Gave de Pau est influencé par les seuils qui stabilisent son profil en long. Les pressions de prélèvements en eau sont faibles et la masse d'eau est en bon état écologique.	Modéré

	Enjeux	Nature et caractéristiques	Intensité
	Qualité de l'eau	Le Gave de Pau présente un bon état écologique, avec une bonne qualité des paramètres physico-chimiques.	Fort
	Transport solide	Le transport solide est très actif sur le Gave de Pau. Les problématiques d'incision ou d'exhaussement du lit sont majeures sur le secteur.	Fort
	Continuité écologique	L'enjeu migrateur est fort sur le Gave de Pau (migrateurs amphihalins, Truite commune). Une passe à poissons récente installée en rive droite permet le franchissement piscicole.	Fort
Milieux naturels	Zonages environnementaux	La zone d'étude est concernée par de nombreux zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, arrêté frayères)	Fort
	Habitat et flore	Plusieurs habitats au sein de l'aire d'étude sont considérés comme à enjeux, dont quatre présentant un aspect humide et deux étant des habitats d'intérêt communautaire. Deux habitats sont impliqués dans un enjeu fort . Deux habitats sont considérés comme à enjeux modéré en raison de leur caractère humide. Le reste des habitats ne présentent pas de réels enjeux de conservation. Une espèce protégée, une espèce en danger sur la liste rouge régionale et une espèce déterminante ZNIEFF sont présentes au sein de l'aire d'étude. De nombreuses Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sont présentes au sein de l'aire d'étude.	Modéré à fort
	Faune terrestre & aquatique	Concernant la faune, les interventions ont permis d'évaluer certaines potentialités principalement pour les habitats, l'avifaune et l'entomofaune. Deux espèces de reptiles, le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique ont été contactés au sein de l'aire d'étude. Elles représentent un enjeu modéré . Les enjeux écologiques principaux résident essentiellement dans la présence d'habitats et d'espèces remarquables liés aux milieux humides, présentant un enjeu fort . Des cortèges d'espèces à enjeux sont également concernés au sein de ces habitats, il s'agit de ceux des odonates (présence potentielle de la Cordulie à corps fin), des oiseaux (milieux forestiers et semi-ouverts) et des mammifères (présence potentielle de la Loutre d'Europe). Ces habitats sont principalement situés en rive gauche du Gave de Pau. Aucune espèce d'amphibien n'a été contactée au sein de l'aire d'étude. Concernant la faune piscicole, sept espèces à enjeux au niveau de la zone d'étude sont identifiées dont deux sont des migrateurs amphihalins stricts (l'Anguille européenne et le Saumon Atlantique). L'enjeu associé est modéré .	Faible à fort localement
Milieu humain	Eléments du patrimoine et du paysage	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de monument historique, ni de site inscrit ou classé.	Pas d'enjeu

	Enjeux	Nature et caractéristiques	Intensité
	Usages de l'eau	Présence d'ouvrages hydroélectriques en amont et de captage d'eau en aval.	Modéré
	Usages-Activités liées à l'eau	Activité de canoë kayak sur le cours d'eau, passe à embarcation. Activité touristique à proximité immédiate.	Modéré

❖ Les mesures envisagées

Pour chaque enjeu spécifié dans l'état initial de l'environnement, les impacts sont identifiés, analysés et hiérarchisés dans la demande d'autorisation environnementale. La notion d'enjeu est indépendante de celle d'une incidence. Ainsi, une espèce animale à enjeu fort peut ne pas être impactée par le projet. Les tableaux suivants présentent succinctement les mesures envisagées relatives aux enjeux identifiés.

	Enjeux	Mesures envisagées
Risques naturels et technologiques	Inondation	Le projet retient le recours à des turbines immergées, sans construction de superstructure. Il intègre également l'installation d'un clapet permettant un effacement en cure. L'étude qui sera proposée dans le cadre de la demande d'autorisation vérifiera que les niveaux d'eau en crue, après construction, ne seront pas supérieurs aux niveaux en crue avant construction. L'étude fournie dans le dossier d'autorisation environnementale visera également à vérifier la compatibilité du projet de centrale hydroélectrique avec les études du risque de capture existant des lacs de Baudreix et Mirepeix par le Gave de Pau.
	Retrait/gonflement des argiles	Un bureau d'étude géotechnique accompagnera le projet en phase d'étude et d'exécution du projet
	Cavités souterraines	
	Feu de forêt	Les entreprises de travaux seront équipées en extincteurs, ainsi que la centrale après construction. Le site de la centrale sera conforme aux normes en vigueur de protection incendie.
Milieu physique	Hydrographie & Continuité écologique	La continuité piscicole sera assurée par la passe à poissons existante qui sera conservée, et dont le fonctionnement sera vérifié dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. Des nouveaux équipements de dévalaison équiperont le seuil et la prise d'eau de la centrale hydroélectrique.

	Enjeux	Mesures envisagées
	Hydrologie, hydraulique et hydromorphologie & Transport solide	Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, le fonctionnement hydromorphologique du Gave de Pau sera vérifié à l'état projet à travers une étude de dynamiques morpho-sédimentaires 1 dimension sur plusieurs centaines de mètres et 2 dimensions à l'amont immédiat du seuil. Les fonctionnements à l'état projet et initial sera comparé, afin de vérifier que les incidences du projet ne remettent pas en cause la stabilité lit du Gave de Pau et des ouvrages existants (passerelle piétonne, berges...)
	Qualité de l'eau	Le Gave de Pau présente un bon état écologique, avec une bonne qualité des paramètres physico-chimiques. Les mesures de protection (bassins de décantation, filtrage...) et de suivi (suivi des Matières en Suspension...) mis en œuvre dans le cadre du projet seront présentées dans la demande d'autorisation environnementale
Milieux naturels	Habitat et flore & Faune terrestre & aquatique	Les plannings et modes opératoires de travaux sont adaptés pour la préservation de la faune et de la flore identifiée dans le cadre des inventaires Faune Flore Habitats réalisés sur 4 saisons
Milieu humain	Usages-Activités liées à l'eau	La circulation sur la Voie Verte sera maintenue en phase de chantier et d'exploitation de la centrale hydroélectrique. La passe à embarcation et la signalétique associée seront reconstruites en rive gauche Les pollutions de l'air et de l'eau seront négligables

❖ **Impacts résiduels sur le milieu physique en phase chantier**

On traite ici des impacts résiduels après application de la séquence Eviter-Réduire-Compensée, détaillée dans la demande d'autorisation environnementale, en phase chantier.

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase chantier sur le milieu physique :

Type/Taxons	Détails	Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
<i>Qualité de l'air</i>					
Qualité de l'air	Qualité de l'air	Emissions de gaz combustibles, temporaire et ponctuel	Négligeable	Prescriptions générales en phase travaux	Négligeable
<i>Qualité de l'eau</i>					
Physico-chimie	Physico-chimie	Dégradation des paramètres	Modéré	MR10: Organisation spécifique des travaux en rivière (suivi MES, dispositifs anti-pollution)	Faible
<i>Autres</i>					
Géologie et hydrogéologie	Topographie	Travaux de terrassement	Faible	-	Faible
	Eaux souterraines et sol	Incidences sur les eaux souterraines et le sol	Faible	-	Faible
Hydrologie	Hydraulique et débits	Mise hors d'eau par l'installation de batardeaux	Négligeable	-	Négligeable
Transit sédimentaire	Continuité écologique	Risque de rupture de l'écoulement	Faible	MR10: Organisation spécifique des travaux en rivière	Très faible

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase chantier sur le milieu naturel terrestre :

Type/ Taxons	Détails		Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
Milieu terrestre						
Habitats terrestres	Habitats	E2.64 Pelouses des parcs	Destruction/Altération d'habitats	Faible	Surface d'habitat impacté de 0,0882 ha ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels	Très faible
		G1.1- Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>	Destruction/Altération d'habitats	Faible	Surface d'habitat impacté de 0,0202 ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR2 : Préservation des zones humides	Très faible
	Flore		Destruction de flore protégée	Modéré	MR8 : Déplacement des stations de <i>Lotus angustissimus</i>	Faible
	Zone humide		Destruction/Altération d'habitats	Modéré	Surface d'habitat impacté de 0,0202 ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR2 : Préservation des zones humides	Très faible
Faune terrestre	Invertébrés	Destruction de site de reproduction, ou de repos		Faible	ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR4 : Utilisation des pistes existantes MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible
		Destruction d'individus		Faible		Très faible
		Dérangement d'individus		Faible		Très faible
	Amphibiens	Destruction de site de reproduction, ou de repos		Faible	ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR4 : Utilisation des pistes existantes MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible
		Destruction d'individus		Faible		Très faible
		Dérangement d'individus		Faible		Très faible

Type/ Taxons	Détails		Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
	Reptiles <i>Couleuvre helvétique, Lézard des murailles</i>		Destruction de site de reproduction, ou de repos	Faible	ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR4 : Utilisation des pistes existantes MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible
			Destruction d'individus	Modéré		Faible
			Dérangement d'individus	Modéré		Faible
	Avifaune <i>Tous cortèges</i>		Destruction de site de reproduction, ou de repos	Faible	ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR4 : Utilisation des pistes existantes MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible
			Destruction d'individus	Faible		Très faible
			Dérangement d'individus	Faible		Très faible
	Chiroptè res	Barbastell e d'Europe	Destruction de site de reproduction, ou de repos	Faible	ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR4 : Utilisation des pistes existantes MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune MR6 : Méthode douce d'abattage des arbres à cavités ou à soulèvement d'écorce	Très faible
			Destruction d'individus	Modéré		Faible
			Dérangement d'individus	Modéré		Faible
		Autres espèces	Dérangement d'individus	Faible	MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible
	Autres mammifè res	Hérisson d'Europe	Destruction de site de reproduction, ou de repos	Faible	ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR4 : Utilisation des pistes existantes MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible
			Destruction d'individus	Modéré		Faible
			Dérangement d'individus	Modéré		Faible
		Loutre d'Europe	Dérangement d'individus	Faible	MR5 : Adaptation du calendrier des travaux à la faune	Très faible

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase chantier sur le milieu aquatique :

Type/Taxons	Détails	Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
Milieux aquatique					
Poissons	Espèce concernée <i>Truite commune, Saumon Atlantique</i>	Destruction d'individus	Modéré	MR9 : Réalisation de pêches de sauvegarde MR10 : Organisation spécifique des travaux en rivière	Très faible
		Diminution de l'espace vital	Faible	-	Faible
		Destruction des zones de frayères potentielles	Faible	M5 : Adaptation du phasage des travaux hors période de reproduction -	Très Faible
Macro-invertébrés		Destruction d'individus	Faible	MR10 : Organisation spécifique des travaux en rivière	Très faible
		Diminution de l'espace vital	Faible	-	Faible
Mammifères semi-aquatiques	Espèces concernées <i>Loutre</i>	Destruction d'individus	Modéré	Prescriptions générales en phase travaux MR5 : Adaptation du phasage des travaux hors période hivernage et de reproduction MR10 : Organisation spécifique des travaux en rivière	Faible
		Diminution de l'espace vital	Modéré	MR5 : Adaptation du phasage des travaux hors période hivernage et de reproduction MA1 : Intervention d'un écologue en phase chantier	Faible
Habitats aquatiques	Enjeux piscicoles	Dégradation de la qualité du milieu	Faible	MR10 : Organisation spécifique des travaux en rivière	Faible
		Effet de pollution aquatique	Faible	Prescriptions générales en phase travaux MR10 : Organisation spécifique des travaux en rivière	Très faible
		Fractionnement des habitats	Faible		Faible
Continuité écologique	Continuité hydraulique, sédimentaire et biologique	Rupture de la continuité	Modéré	MR5 : Adaptation du phasage des travaux hors période de reproduction et maintien en eau de la passe lors du pic de montaison du Saumon Atlantique	Faible

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase chantier sur le milieu humain :

Type/Taxons	Détails	Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
Milieu humain					
Milieu humain	Activités économiques	Modification de l'activité	Faible	Prescriptions générales en phase travaux	Faible
	Usages et loisirs <i>Pêche, randonnée, canoë/kayak</i>	Modification des usages	Modéré	Prescriptions générales en phase travaux et sécurisation de la zone chantier vis-à-vis des usagers MR12 : Mise en place d'un chemin de portage temporaire pour les embarcations légères	Faible
	Paysages	Dérangement visuel (uniquement en phase travaux, sur une courte période)	Faible	Prescriptions générales en phase travaux ME1 : Evitement des milieux naturels en rive gauche MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels	Très faible
	Populations humaines et usages : <i>tourisme, etc...</i>	Dérangement lié aux travaux (ponctuel)	Modéré	MR1 : Limitation de l'étalement de la zone de chantier sur les habitats naturels MR11 : Dispositifs de limitation des nuisances envers les populations humaines	Faible
Environnement sonore et qualité de l'air					
Milieu humain	Environnement sonore	Augmentation des nuisances (uniquement en phase travaux)	Faible	Prescriptions générales en phase travaux	Très faible
	Qualité de l'air	Dégradation de la qualité de l'air (uniquement en phase travaux)	Négligeable	Prescriptions générales en phase travaux	Négligeable

❖ **Impacts résiduels sur le milieu physique en phase exploitation**

On traite ici des impacts résiduels après application de la séquence Eviter-Réduire-Compensée, détaillée dans la demande d'autorisation environnementale, en phase exploitation.

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase exploitation sur le milieu physique :

Type/Taxons	Détails	Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
<i>Qualité de l'eau</i>					
Qualité de l'eau	Physico-chimie	Dégradation des paramètres	Négligeable	-	Négligeable
<i>Autres</i>					
Géologie et hydrogéologie	Topographie	Impact sur l'altitude du terrain	Négligeable	-	Négligeable
	Eaux souterraines et sol	Impacts sur le sol et les eaux souterraines	Négligeable		Négligeable
Hydrologie	Hydraulique et débits	Impacts sur l'hydraulique et les débits	Très faible		Très Faible
Transit sédimentaire	Transport solide	Transport solide	Très faible	Maintien du transport solide et du rôle de stabilisation du profil en long	Très faible

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase exploitation sur le milieu naturel terrestre :

Type/ Taxons	Détails		Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
Milieu terrestre						
Habitats terrestres	Habitats	E2.64 Pelouses des parcs	Destruction/Altération d'habitats	Faible	Surface d'habitat impacté de 0,0882 ha Absence d'imperméabilisation	Très faible
		G1.1-Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>	Destruction/Altération d'habitats	Faible	Surface d'habitat impacté de 0,0202 ha Absence d'imperméabilisation	Faible
Faune terrestre	Invertébrés		Dérangement en phase d'exploitation	Très faible	Intervention ponctuelle, limitant l'influence sur la faune	Très faible
	Amphibiens		Dérangement en phase d'exploitation	Très faible		Très faible
	Reptiles		Dérangement en phase d'exploitation	Très faible		Très faible
	Avifaune		Dérangement en phase d'exploitation	Très faible		Très faible
	Chiroptères		Dérangement en phase d'exploitation	Très faible		Très faible
	Autres mammifères		Dérangement en phase d'exploitation	Très faible		Très faible

Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase exploitation sur le milieu aquatique :

Type/Taxons	Détails	Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
Milieu aquatique					
Poissons	Espèce concernée <i>Toutes</i>	Destruction d'individus	Négligeable		Négligeable
		Diminution de l'espace vital	Négligeable		Négligeable
		Destruction des zones de frayères potentielles	Négligeable		Négligeable
Macro-invertébrés		Destruction d'individus	Négligeable		Négligeable
		Diminution de l'espace vital	Négligeable		Négligeable
Mammifères semi-aquatiques	Espèces concernées <i>Loutre, Desman ...</i>	Destruction d'individus	Nul		Nul
		Diminution de l'espace vital	Négligeable		Négligeable
Habitats aquatiques	Enjeux piscicoles	Dégradation de la qualité du milieu	Négligeable		Négligeable
		Fractionnement des habitats	Négligeable		Négligeable
Continuité écologique	Continuité hydraulique, sédimentaire et biologique	Rupture de la continuité	Négligeable	MA3 : Amélioration du fonctionnement de la passe à poissons existante	Positif

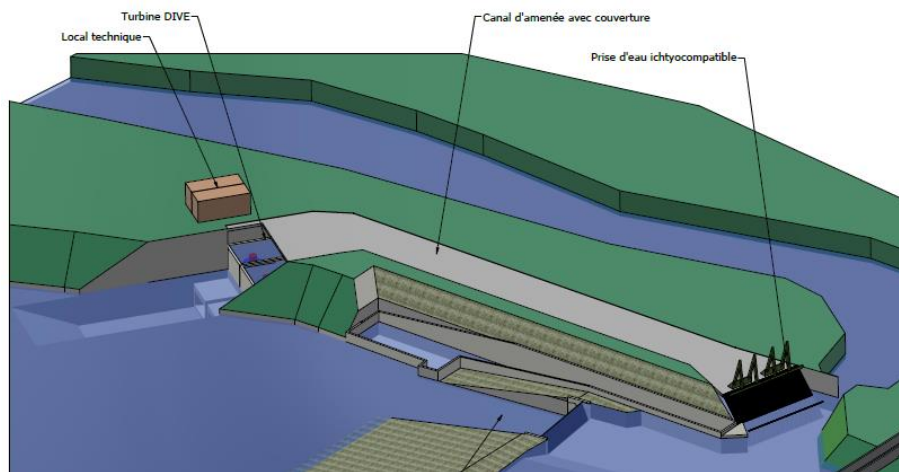
Les mesures envisagées conduiront aux impacts résiduels suivant en phase exploitation sur le milieu humain :

Type/Taxons	Détails	Nature de l'impact	Impact du projet avant application des ME & MR	Mesures d'évitement (ME), de réduction (MR), de suivi (MS) et d'accompagnement	Impacts résiduels après ME & MR
Milieu humain					
	Occupations du sol et infrastructure	Modification des activités pastorales et forestières	Négligeable		Négligeable
	Activités économiques	Modification de l'activité	Positif	Création d'emploi	Positif
	Usages et loisirs <i>Pêche, randonnée, activités nautiques</i>	Modification des usages	Négligeable		Négligeable
	Paysages	Dérangement visuel	Négligeable		Négligeable
	Populations humaines et usages		Positif		Positif
Environnement sonore et qualité de l'air					
	Environnement sonore	Augmentation des nuisances	Négligeable		Négligeable
	Qualité de l'air	Production d'énergie renouvelable	Positif		Positif

7. Solutions alternatives envisagées

Divers emplacements de la centrale hydroélectriques ont été envisagées sur ou à proximité du seuil :

- En rive gauche sur le seuil : solution écartées compte tenu des enjeux environnementaux forts,
- En rive droite, à l'aval de la passe à poissons : solution écartée car elle avait le très gros désavantage environnemental de créer un tronçon court-circuité dans le Gave de Pau,
- En rive droite sur le seuil : solution retenue, offrant les meilleurs garanties techniques, environnementales et financières.

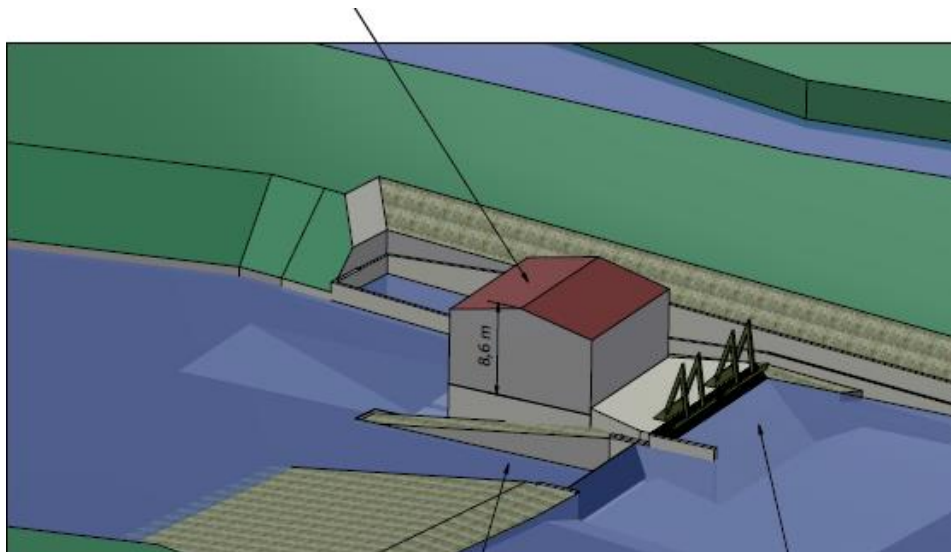


Solution alternative en rive droite, en berge, écartée

Diverses technologies ont été envisagées pour l'emplacement retenu :

- Vis hydrodynamique : technologie ayant l'avantage de ne pas nécessiter d'équipements de dévalaison annexes, mais très sensible aux crues et nécessitant la construction d'une superstructure sur le seuil,
- Turbine KAPLAN : technologie possèdent les meilleurs rendements, mais nécessitant d'être abritée dans un bâtiment à construire sur le seuil.

Les technologies entraînant la construction d'une superstructure sur le seuil ont été écartées compte tenu de leur impact sur les écoulements en crue et sur l'intégration paysagère.



Solution alternative de superstructure sur le seuil, écartée

C'est donc l'emplacement au barrage avec une technologie immergée qui a été retenue.

8. Publicité et droit d'initiative

La présente déclaration sera publiée sur le site internet et en mairie de Baudreix. Le public dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour demander l'organisation d'une concertation préalable au préfet des Pyrénées-Atlantiques. En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, la demande est réputée rejetée.